

rayonnance
Software
Une marque de rayonnance technologies

M. Arnaud Affergan
Président
Rayonnance Technologies
114 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Neuilly-sur-Seine, le 18/05/2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

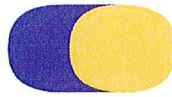
Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Rayonnance Technologies soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Rayonnance Technologies fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)



rayonnement
Software
Une marque de rayonnement technologies

2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Arnaud Affergan

Président de Rayonnement Technologies

RAYONNANCE TECHNOLOGIES
SAS au capital de 1 000 000 €
114 avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY sur SEINE
Tél. 01 42 33 34 05 - Fax 01 42 33 16 60
Siret : 441 133 881 00041 - NAF/APE 6202A
TVA : FR03 441 133 881